

# 4 Jours des As

## du 8 au 11 Septembre 2022



CYCLISTES ET ENCADRANTS,  
APPLIQUONS TOUS LES GESTES BARRIÈRES



**Jeudi 8**

Départ 12h30

**S<sup>t</sup> Etienne du Grès**  
**S<sup>t</sup> Etienne du Grès**



**Vendredi 9**

Départ 14h10

**Mallemort**  
**Mallemort**



**Samedi 10**

Départ 12h30

**La Barben**  
**La Barben**



**Dimanche 11**

Départ 12h20

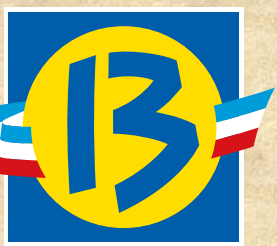
**Salon de P<sup>ce</sup>**  
**Salon de P<sup>ce</sup>**

# 46<sup>e</sup>



CREDIT  
CBM PHOTOS  
Graphisme : A. Sergé

Partenaire principal



DÉPARTEMENT  
**BOUCHES  
DU RHÔNE**



EVENEMENT SPORTIF DE PROVENCE PARTENAIRE DU DEPARTEMENT



PROVENCE  
ALPES  
CÔTE D'AZUR



Parc  
naturel  
régional  
des Alpes



**SALON  
DE PROVENCE**  
LA VILLE



**RENAULT  
SALON**



QuatreJours DesAs



**Association Cycliste des As en Provence**

## Responsables

### Comité d'organisation

- Directeur de l'Épreuve Robert IRLA (06 17 78 84 98)
- Responsable Communication & Administration Thierry IRLA & Arnauld SERGE
- Responsable Réglementation & Relations Équipes Étrangères Magali IRLA
- Directeur Logistique Gérard PINEDA & Jérôme PERAT
- Directeur Sécurité/Signaleur M NOUAR – Label Sportif (06 37 56 48 34)
- Directeur Technique/Sécurité Francis HOTTELET (06 03 03 51 41)
- Responsable Fléchage Jean-Claude MATTEO & Robert GREGORI
- Responsable Départ & Arrivée Gérard RIBOT & Jean-Pierre BELIERE
- Responsable Financier Francis ROBIN
- Speaker Vincent DIDELOT (06 81 81 55 13)
- Photographe Officiel René BIOLLET
- Responsable Protocole Magali IRLA & Patricia FABIANO
- Logement des Coureurs & Arbitres, Parc Auto Daniel HERBAUT
- Hébergement Domaine de Petite (04 90 55 93 60), Grans

### Échelon Course

- Président du Jury Daniel MARCOUX – International Élite (06 89 30 41 74)
- Commissaire Titulaire 1 Sven CALUS – International Élite (06 21 19 98 64)
- Commissaire Titulaire 2 Lucien BOUSQUET - National (06 15 60 60 28)
- Juge à l'arrivée Guillaume GONZALEZ– National (06 35 51 43 36)
- Chronométrateur Cédric GARAIX – National Élite (06 70 13 07 36)
- Arbitre Moto 1 Anthony MARCOUX – National Élite (06 11 54 82 74) – pilote : Roger BERTO
- Arbitre Moto 2 Thierry HENNY – National (06 09 89 15 39) – pilote : Bruno CARPENTIER
- Voitures bulle et ouvreuse Bernard AUGUSTE, Arnauld SERGE
- Agent du Contrôle du Dopage Frédéric LAFARGUE (06 80 37 45 20)
- Photo-Finish, Classements ROLLAND Organisation (06 71 20 50 45)
- Moto Info, Information Radio-Tour 157.550 Francis HOTTELET VITTA SCE (06 03 03 51 41)
- Moto Ardoisier Jean-Pierre BELIERE & Michel CLASTRIER
- Médecin Dr Chantal ROSE, chauffeur : Rémi TRANCHECOSTE
- Ambulance Ambulances DELEYROLLE
- Assistance médicale Hôpitaux Salon (04 90 44 91 44) Aix (04 42 33 50 00) et Arles (04 90 49 29 29)
- Camion Balai & Boisson Gérard PINEDA, Max COUSTON & Jérôme PERAT
- Car Podium Conseil Départemental
- Sécurité Les Motards du Sport (06 16 93 36 80)
- Responsable Signaleurs Lucien MATTIOLI & Roman BIOLLEY
- Permanences au Départ des Étapes Robert & Thierry IRLA
- Services de Police de Salon, Gendarmeries de Salon, Lançon, Lambesc, La Roque d'Anthéron, Mallemort, S<sup>t</sup> Martin de Crau & S<sup>t</sup> Rémy
- Direction des routes départementales Stéphanie BOUCHARD
- Moto ACAP Roger BERTEAU, Francis HOTTELET, Jean-Pierre BELIERE, Bruno CARPENTIER
- Soutien logistique du Comité Départemental des Bouches du Rhône

## Remerciements

Les organisateurs des 4 jours des As remercient les partenaires et les personnalités sans qui cette épreuve n'aurait pu avoir lieu dans les meilleures conditions. Nous remercions tout particulièrement le Conseil Départemental, au travers de Mme Martine Vassal et M Bruno Genzana, la Métropole, M David Ytier, ainsi que les municipalités participantes, au travers de MM. Nicolas Isnard, Anne Reybaud-Decroix, Didier Barielle, Franck Santos, Guy Barret, Jean Mangion, Hervé Cherubini, Jean-Pierre Belières, Michel Roux, Guy Frustié, Claude Fillippi, Hélène Gente-Ceaglio, Michel Giovannetti, Claude Sanchez, Julie Arias, Pascal Monteco, Guy Beltrando et Bernard Marin.



**CYCLISTES ET ENCADRANTS,**  
APPLIQUONS TOUS LES GESTES BARRIÈRES



### Le mot du président

Le 46<sup>e</sup> peloton des As s'apprête à se lancer à l'assaut des cols des Alpilles et à sillonner les routes du Pays Salonais. Avec de nouveau un plateau de choix. Nouveauté cette année, deux équipes pro, et de Divisions Nationales, DN1, 2 et 3 et Internationales, suisse et, une première également, norvégienne. Mais aussi staffs techniques, membres de l'ACAP, municipalités et organismes partenaires, avec le Conseil Départemental en 1<sup>e</sup> ligne, soutien principal depuis le début. Et le public, pour soutenir le peloton aux bords des routes, à l'ombre des pins de nos collines, aux GPM, sur les lignes de départ et d'arrivée, aux podiums protocolaires où nos élus et nos partenaires décerneront les maillots aux champions du jour. Et un nouveau parcours, le samedi à La Barben.

Les As demeurent plus que jamais un tremplin privilégié vers le monde du cyclisme professionnel : plusieurs dizaines de coureurs des As ont chaque année l'opportunité de signer ensuite dans les plus grandes équipes, pour se retrouver dans le circuit pro et qui sait, sur le Tour de France. Il est temps de lancer notre slogan, notre cri de ralliement : *4 Jours, attention, départ imminent !*

Nous avons une pensée toute particulière pour Marie-Antoinette Canu, qui a toujours été à nos côtés à tous les postes, au chronomètre, aux arrivés, et qui nous a quittés au cours de l'année.

**Un très grand merci** à tous nos soutiens, partenaires, bénévoles, institutions, sponsors.

Au nom de l'ensemble du team, *Arnauld Sergé, Magali, Thierry & Robert Irla* **ACAP**



**Avec le vaccin 🧪 le virus recule 😊 mais restons vigilants 😷 !**

**Ces mesures doivent être appliquées strictement pour ralentir la propagation du virus.**

#### 1. Rappel des consignes émises par le gouvernement

- **Se laver très régulièrement les mains** avec de l'eau et du savon ou à défaut une solution hydroalcoolique
- Tousser ou éternuer dans son coude
- Utiliser un **mouchoir à usage unique** et le jeter
- **Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut être respectée : véhicules, remise des dossards, podium, espaces fermés (réunion DS, bureau arbitre...)** ou si vous êtes malade
- **Saluer sans se serrer la main**, éviter les embrassades



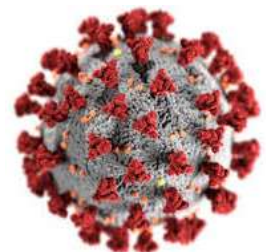
#### 2. Consignes de la FFC à l'attention de ses membres organisateurs, encadrements et coureurs

##### Organisateurs

- Prendre attache auprès de sa **préfecture départementale** pour avoir connaissance des mesures locales relatives aux événements, adoptées et à déployer
- **Message d'information par le speaker** pour annoncer les mesures prises pour ralentir la propagation du virus
- **Ne pas utiliser le même stylo** pour la signature de la feuille de départ
- Mettre en place une **cérémonie protocolaire allégée** sans hôtes ou hôtesse, sans remise de bouquet et en limitant l'accès au podium et aux trophées
- **Ne pas serrer les mains, ne pas faire d'accolade**
- **Limitier l'accès aux zones protocolaire, media...** aux strictes personnes habilitées
- Mettre en place une **distance entre les coureurs et le public**, en particulier au départ et à l'arrivée
- **Ne pas proposer de restauration sous forme de buffet**, privilégier le service à l'assiette
- **Prévoir des points permettant de se laver les mains** avec eau et savon
- **Se munir de solutions hydroalcooliques** et de matériel à usage unique (gants...)

##### Encadrements et coureurs

- Disposer de **solutions hydroalcooliques**
- **Ne pas serrer les mains**
- Ne pas jeter et donner de **bidons** au public
- Ne pas faire de **selfies** ou signer d'**autographes**
- **Ne rien accepter du public**
- **Éviter la manipulation du matériel par le public**



**CYCLISTES ET ENCADRANTS,  
APPLIQUONS TOUS LES GESTES BARRIÈRES**



# Règlement particulier de l'épreuve

## 4 JOURS DES AS EN PROVENCE 46<sup>ème</sup> Édition

### Article 1 – Organisation

L'épreuve des 4 Jours des As en Provence est organisée par l'Association Cycliste des As en Provence (A.C.A.P.) affiliée à la Fédération Française de Cyclisme, Comité Régional de Provence sous le n° 21.13.016 et dont le Siège Social est situé 191 chemin de la Roubine, 13300 SALON DE PROVENCE.

Elle se dispute du 8 au 11 Septembre 2022.

### Article 2 – Type d'épreuve

L'épreuve est réservée aux athlètes de catégorie Hommes Élite Nationale Classe 2.12.1 ouverte aux 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> catégories de plus de 19 ans. Elle est inscrite au Calendrier Fédéral de la Fédération Française de Cyclisme. Conformément à la Réglementation Fédérale, les étapes et le classement général final attribuent des points pour le classement FFC annuel, soit :

Chaque ÉTAPE :

Les 24 premiers marquent des points (1000 / 400 / 250 / 200 etc. jusqu'à 10 pts)

Au GÉNÉRAL FINAL :

Les 50 premiers marquent des points (4000 / 2800 / 1600 / 1400 etc.)

### Article 3 – Les Étapes Au nombre de **QUATRE TROIS** (voir détails techniques)

~~1<sup>er</sup> étape Jeudi 8 Septembre S<sup>t</sup> Étienne du Grès - S<sup>t</sup> Étienne du Grès 154,5 km, départ 12h30~~

2<sup>e</sup> étape **Vendredi 9 Septembre Mallemort - Mallemort 156 km, départ 14h10**

3<sup>e</sup> étape : **Samedi 10 Septembre La Barben-La Barben 146 km, départ 12h30**

4<sup>e</sup> étape : **Dimanche 11 Septembre Salon de Provence - Salon de Provence 129,9 km, départ fictif 12h20, départ réel 12h30**

### Article 4 – Participants

Conformément à la Réglementation de la Fédération Française de Cyclisme, l'épreuve inscrite au Calendrier Fédéral en classe 2.12.1 est ouverte aux :

- \* Équipes Continentales UCI Françaises
- \* Équipes Étrangères Nationales, Régionales ou de Clubs avec un maximum de 3 Équipes Étrangères.
- \* Équipes de la FÉDÉRATION FRANÇAISE DE CYCLISME (Coureurs de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie).

- Pôles

- Équipes de Division Nationale

- Équipes de Division Nationale Espoirs

- Équipes de Division Nationale 2

- Équipes de Sélection Régionale (Comité)

- Équipes de Sélection Départementale ou Bi-Départementale (2 départements d'un même Comité)

- Équipes de Clubs

**Après sélection, les équipes invitées, au nombre de quinze (15) seront composées de 6 coureurs et 3 accompagnateurs.**

Une équipe ne présentant pas le nombre minimum de coureurs partants (soit 4) se verra refuser le départ. Les équipes seront prises en charge et hébergées du Jeudi 8 Septembre au soir jusqu'au Dimanche 11 Septembre matin.

### Article 5 – Engagements / Sélections

Les équipes désirant participer aux 4 Jours des As en Provence devront adresser leur candidature par écrit chez :

Monsieur Robert IRLA 191 Chemin de la Roubine, 13300 SALON DE PROVENCE

TEL : 04.90.42.05.86

PORTABLE : 06.17.78.84.98

[titi27111983@hotmail.fr](mailto:titi27111983@hotmail.fr)

Chaque candidature devra être accompagnée d'un **chèque de caution de 600 €** comme prévu par la Réglementation des Courses à Étapes (155 € par jour de course).

**Toute candidature non accompagnée de la caution ne sera pas retenue.**

**Date limite de candidature : 1<sup>er</sup> Août 2022**

**La sélection définitive des équipes sera effectuée le 1<sup>er</sup> Août 2022**, les équipes retenues seront avisées par l'organisateur qui retournera la caution aux équipes non retenues. Deux équipes seront retenues au titre de remplaçantes.

Les équipes retenues devront impérativement **confirmer** leur engagement avec la liste des **6 coureurs titulaires et 3 remplaçants.**

**DATE LIMITE : 1<sup>er</sup> Août 2022**

Le droit d'engagement est de **13 € par coureur et par étape** soit la somme de **312 € par équipe**. Chèque à joindre obligatoirement à l'engagement. A défaut de cet engagement accompagné du chèque de 312 € dans les délais prescrits ci-dessus, **l'équipe pourra être remplacée et la caution non remboursée.**

Une équipe se présentant au départ avec 5 ou 4 coureurs verra sa caution rendue avec une retenue de 1/6<sup>ème</sup> ou 2/6<sup>ème</sup> de son montant en fonction du nombre de coureurs engagés et absents.

### Article 6 – Permanence

La Permanence de départ se tiendra à ~~S<sup>t</sup> Étienne du Grès, Salle Lou Rigau~~ **le Jeudi 8 Septembre Mallemort, Salle Dany le Vendredi 9 Septembre**. A cette permanence, confirmation des partants, retrait des dossards et bandeaux de véhicules par les responsables des équipes de **10h à 11h30.**

### Article 7 – Réunion des Directeurs Sportifs

La réunion des Directeurs Sportifs sera organisée suivant la Réglementation Fédérale en présence des Membres du Jury et Arbitres le **Jeudi 8 Septembre à S<sup>t</sup> Étienne du Grès à 11h30 précises**

**Vendredi 9 Septembre à Mallemort à 11h30 précises.****Article 8a – Radio Tour**

Les informations courses seront émises sur la fréquence 157,550 MHz.

Les radios seront à récupérer à la Permanence le ~~Judi 8 Septembre entre 10h et 12h30 à S<sup>t</sup> Étienne du Grès~~ Vendredi 9 Septembre entre 10h et 12h30 à Mallemort auprès de la Société VITTA.

**Article 8b – Assistance Technique Neutre**

Le service d'assistance technique neutre est assuré par Assistance VITTA avec 2 véhicules.

**Article 9 – Incidents de course**

En cas de chute, de crevaison ou d'incident mécanique dûment constaté dans les **3 derniers kilomètres**, il sera appliqué l'article 2.6.027 du Règlement Fédéral.

**Article 10 – Délais d'Arrivée**

En fonction des caractéristiques des étapes, les délais d'arrivée ont été fixés comme suit :

- ~~1<sup>e</sup> Étape S<sup>t</sup> Étienne – S<sup>t</sup> Étienne 10%~~
- 2<sup>e</sup> Étape Lançon- Lançon **12%**
- 3<sup>e</sup> Étape Mallemort - Mallemort **10%**
- 4<sup>e</sup> Étape Salon - Salon **12%**

Conformément à l'article 2.6.032 du Règlement Fédéral, le collège des Arbitres peut prolonger les délais après consultation de l'Organisation.

**Article 11 – Classements**

**Il y aura des bonifications sur les sprints intermédiaires et sur les arrivées d'étape.**

**CLASSEMENT GÉNÉRAL INDIVIDUEL**

**Maillot JAUNE Conseil Général - Centre E. Leclerc**

Il sera déterminé par l'addition des temps des 1<sup>ère</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> étapes compte tenu des éventuelles pénalités en temps.

En cas d'égalité en temps, il sera fait appel à l'addition des places obtenues à chaque étape et en dernier ressort, à la place obtenue dans la dernière étape disputée.

**CLASSEMENT INDIVIDUEL PAR POINTS**

**Maillot BLEU Souvenir La Barben - Optic 2000, Audio 2000**

Il sera établi par l'addition des points obtenus à l'arrivée de chacune des étapes avec la cotation suivante : **25 pts – 20 – 18 – 16 – 14 – 12 – 10 – 8 – 7 – 6 – 5 – 4 – 3 – 2 – 1 pt pour les 15 premiers classés.**

En cas d'égalité au classement individuel aux points, il est fait application de l'article 2.6.017 du règlement fédéral, à savoir :

- 1° Nombre de victoires d'étapes
- 2° Classement Général Individuel au Temps

Pour bénéficier des prix du classement individuel aux points, tout concurrent doit avoir accompli la totalité de l'épreuve dans les délais réglementaires.

**CLASSEMENT DU MEILLEUR GRIMPEUR**

**Maillot ROUGE Conseil Régional**

Le classement du meilleur grimpeur s'obtient par l'addition des points attribués selon le barème suivant :

Côte de 1<sup>e</sup> catégorie **10, 7, 5, 3, 1 pt**

4 coureurs classés, Val de Cuech (2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> tours)

Côte de 2<sup>e</sup> catégorie **7, 4, 3, 1 pt**

4 coureurs classés, Côte du Moulin de Daudet, à Fontvieille (1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> tours)

Côte de 3<sup>e</sup> catégorie **5, 2, 1 pt**

3 coureurs classés, GPM La Barben (1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> tours)

**Les GPM sont dotés d'une bonification :**

**3, 2 et 1 secondes au classement d'étape.**

En cas d'égalité au classement du meilleur grimpeur, il est fait application de l'article 2.6.017 du Règlement Fédéral, à savoir :

- 1° Nombre de 1<sup>ères</sup> places dans les côtes de la catégorie la plus élevée

- 2° Nombre de 1<sup>ères</sup> places dans les côtes de la catégorie suivante et ainsi de suite.

- 3° Classement Général Individuel au Temps

Pour bénéficier des prix du classement du meilleur grimpeur, tout concurrent doit avoir accompli la totalité de l'épreuve dans les délais réglementaires.

**CLASSEMENT DES SPRINTS INTERMÉDIAIRES**

**Maillot VERT CC de La Vallée des Baux & Azur Logement**

Le classement aux points des sprints intermédiaires s'obtient par l'addition des points attribués à chaque RUSCH selon le barème suivant :

**3, 2 et 1 secondes** (3 coureurs classés)

A chaque arrivée d'étape : **10, 8 et 4 secondes**

~~GP St Étienne : 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> tours~~

GP Mallemort : 2<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> tours

GP La Barben : 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> tours

GP Salon : 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> tours (passage à La Barben)

En cas d'égalité au classement des sprints, il est fait application de l'article 2.6.017 du Règlement Fédéral, à savoir :

- 1° Nombre de 1<sup>e</sup> places aux sprints intermédiaires

- 3° Classement Général Individuel au Temps

Pour bénéficier des prix du classement des sprints intermédiaires, tout concurrent doit avoir accompli la totalité de l'épreuve dans les délais réglementaires.

**Les sprints sont dotés d'une bonification de 3, 2 et 1 secondes au classement d'étape sur la ligne de passage.**

**CLASSEMENT DU MEILLEUR ESPOIR**

**Maillot BLANC Métropole - Ville de Salon**

Le classement du meilleur JEUNE est réservé aux coureurs nés après le 1<sup>er</sup> janvier 1999 (**maximum 23 ans dans l'année**). Le classement tient compte du classement général individuel au temps.

Pour bénéficier des prix du classement du meilleur jeune, tout concurrent doit avoir accompli la totalité de l'épreuve dans les délais réglementaires.

### **CLASSEMENT PAR ÉQUIPES**

Le classement par Équipes du Jour s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois meilleurs coureurs de l'étape. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape.

Le classement général par équipes s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe dans toutes les étapes courues. En cas d'égalité, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- 1° Nombre de 1ères places dans le classement par équipes du Jour.
- 2° Nombre de 2èmes places dans le classement par équipes du Jour, et ainsi de suite.

S'il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel au temps.

Toute équipe réduite à moins de trois coureurs est éliminée du classement général par équipes.

**A chaque arrivée, les trois premiers seront dotés d'une bonification de 10, 8 et 4 secondes au classement d'étape**

### **Article 12 – Prix**

Voir Liste des Prix en ANNEXE

### **Article 13 – Antidopage**

Le Règlement Antidopage de la Fédération Française de Cyclisme s'applique intégralement à la présente épreuve. Outre cette réglementation, la législation antidopage française (A.F.L.D.) s'applique conformément aux dispositions de la loi.

### **Article 14 – Protocole**

Devront se présenter quotidiennement au Protocole d'Arrivée sur le Car Podium du CONSEIL DÉPARTEMENTAL 13, dans un délai maximum de 10 minutes après leur arrivée :

- \* le VAINQUEUR de l'étape
- \* les LEADERS des différents classements cités ci-dessus :

- Général Individuel au Temps (maillot jaune)

- Individuel aux Points (bleu)

- Meilleur Grimpeur (rouge)

- Sprints Intermédiaires (vert)

- Meilleur Jeune (blanc)

**Article 15 – Pénalités** Le BARÈME des Pénalités de la F.F.C. est seul applicable.

### **Article 16 – Responsabilité**

L'Organisateur se décharge de toute responsabilité d'accident causé par les Directeurs Sportifs ou par leur voiture ainsi que les éventuels accidents causés par les autres véhicules étrangers ou non à l'organisation (caravane, suiveurs, presse, etc...)

Chaque équipe ne peut disposer en course que d'un seul véhicule d'assistance course conduite par le Directeur Sportif ou un Dirigeant dûment détenteur de sa licence F.F.C. de l'année 2020 qui devra être présentée au Jury des Arbitres lors de la Permanence de Départ. Chaque Directeur Sportif devra communiquer au Jury le numéro d'immatriculation de la voiture technique autorisée à assister l'équipe. **La sécurité sera assurée de la voiture ouvreuse au peloton le plus important de 10 minutes suivi du camion balai. Tout coureur lâché au-delà devra impérativement suivre le code de la route.**

**Tout coureur assisté ou suivi par une voiture non autorisée en course sera mis hors course immédiatement.**

### **Article 17 – Réclamations**

Toutes réclamations seront déposées au Jury des Arbitres et jugées sans appel. Elles sont reçues jusqu'au départ de l'étape suivante.

L'existence ou non d'une infraction à la règle ou à l'esprit de l'épreuve commise par un concurrent ou un accompagnant (Directeur Sportif, Mécanicien) sera laissée à l'appréciation du Jury des Arbitres et, éventuellement sanctionnée d'après le Barème des Pénalités du Règlement Technique Fédéral.

Le fait pour un coureur ou un suiveur autorisé de participer ou de suivre cette épreuve implique qu'il a pris connaissance du présent règlement et qu'il en accepte les clauses en son entier.

Pour tout ce que ce Règlement Particulier de l'Épreuve n'indique pas ou ne prévoit pas, il y a lieu de se reporter au Règlement Type de la Fédération Française de Cyclisme qui est à la connaissance du Jury des Arbitres, des Coureurs et des Directeurs Sportifs.

### **Article 18 – Incidents Neutralisations**

En cas de force majeure, d'événements imprévu et indépendant de leur volonté pouvant influencer sur la sécurité et la régularité de l'épreuve, l'Organisateur et le Jury des Arbitres pourront prendre des dispositions particulières qu'ils jugeront utiles et non prévues dans le présent règlement. Par exemple, annuler une étape, annuler un classement, prendre un autre itinéraire en accord avec les Forces de l'Ordre, neutraliser tout ou partie du parcours.

### **Article 19 – Abandon**

Tout coureur ayant abandonné ne sera plus pris en charge par l'organisation à partir du lendemain, sauf en cas de blessure grave. Ceci inclus le logement et la restauration.

## Équipes engagées

### International U23

- Vélo Club Mendrisio – Suisse 

### Pro

- Cross Team Legendre

### N1

- Vélo Club Villefranche Beaujolais
- SCO Dijon
- Amical Vélo Club Aixois
- Espoir Cycliste Saint-Etienne Loire
- Vaulx en Velin Cyclisme
- Bourg-en-Bresse Ain Cyclisme

### N2

- Martigues Sport Cyclisme
- DS Vcu Schwenheim
- Grenoble Métropole Cyclisme
- Corbas Lyon Métropole

### N3

- Sprinter Nice Métropole

### Coueurs, Directeurs Sportifs, Officiels, Suiveurs

Les pouvoirs publics rappellent que :

### LES COURSES SONT DES CONVOIS EXCEPTIONNELS

Selon les dispositions en vigueur en France, **doivent rouler avec leurs feux de croisement allumés tous les véhicules qui suivent une course**. Ainsi, les courses cyclistes sont assimilées aux convois exceptionnels, auprès de la Direction de la Jeunesse et des Sports et du ministère de l'Intérieur. Elles permettront d'éviter bien des accidents. Elles ont un caractère impératif et nos accompagnateurs seront bien inspirés d'y veiller. Nous les remercions par avance.

#### Avant la course

Les participants sont tenus de respecter strictement le code de la route et les arrêtés municipaux de circulation (respect absolu des feux de signalisation, panneaux stop, giratoires...).

#### Pendant la course

Les ronds-points doivent toujours être franchis dans le sens giratoire. Les coureurs lâchés ainsi que les suiveurs dégagés de la tête de course sont tenus de respecter le code de la route.

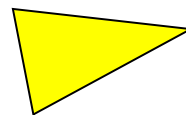
#### Échelon course

Le côté droit de la route sera réservé aux voitures des directeurs sportifs qui se placeront, en principe,

dans l'ordre de la position de leur équipe au classement général.

Il est demandé aux **motocyclistes** de ne pas se tenir trop près des coureurs. Ils devront encadrer les échappées ou rouler à leur hauteur. Ils ne resteront près d'eux que le temps nécessaire à l'accomplissement de leur mission.

### UN PEU DE DISCIPLINE EN COURSE = BEAUCOUP DE SÉCURITÉ



Flamme jaune  
sur la route

# Danger !

### DÉCLARATION D'ACCIDENT

Tous les accidents, quels qu'ils soient, doivent être obligatoirement signalés à Monsieur Francis HOTTELET, Responsable Sécurité, qui constatera les faits. Il conviendra de redémarrer le lieu, l'heure, les causes exactes, les noms des témoins.

Pour tous les véhicules automobiles ou motos, accidentés et non assurés par l'organisation, le pilote devra faire une déclaration à sa compagnie d'assurance.

En cas d'accident grave, générant des dégâts corporels, aviser immédiatement les personnes citées ci-dessus.

**Chacun d'entre nous est prié de respecter le code de la route et les consignes de sécurité.**

La **zone de ravitaillement** sera délimitée par deux panneaux, avec une poubelle verte au début et une rouge à la fin.



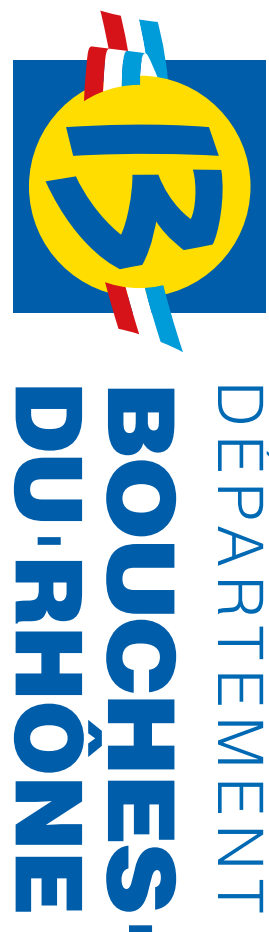
Les bidons ne pourront être jetés par terre que dans cette zone, exclusivement.

## Annexe - Grille des prix (€)



Etape 977/20	
1	197
2	146
3	117
4	98
5	78
6	68
7	54
8	44
9	30
10	19
11	17
12	16
13	14
14	14
15	12
16	11
17	11
18	11
19	10
20	10

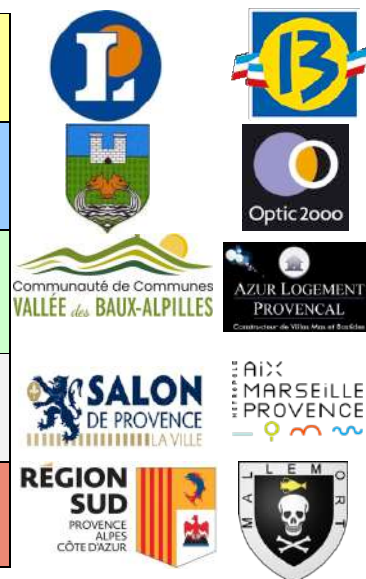
Général 1952/25	
1	390
2	293
3	234
4	195
5	156
6	127
7	102
8	78
9	70
10	63
11	49
12	39
13	30
14	23
15	19
16	14
17	10
18	10
19	8
20	8
21	6
22	6
23	6
24	6
25	6



Partenaire principal

## Prix annexe - au général

<b>Jaune</b>	<b>Classement général</b> Centres Leclerc Conseil Départemental	100	50	35
<b>Bleu</b>	<b>Vainqueur du jour</b> La Barben Optic 2000	100	50	35
<b>Vert</b>	<b>Points</b> Vallée des Baux Azur Logement	100	50	35
<b>Blanc</b>	<b>Espoirs</b> Ville de Salon Agglopoie Provence	100	50	35
<b>Rouge</b>	<b>Montagne</b> Conseil Régional Mallemort	100	50	35





**SALON**

Le Manège à Bijoux  
E.LECLERC VOYAGES  
GPL 24H/24H  
CRÉDIT AUTO  
CRÉDIT CLIENT  
Spécial billetterie

CC <<Les Viougues>> Routes de Pelissanne Salon de Provence 04 90 17 21 00

**E.LECLERC**

**VOYAGES**

Le Manège à Bijoux

Offices de  
Tourisme  
de France

RENAULT

**RENAULT**  
La vie, avec passion

**SALON DE PROVENCE**

**Orange Bleu**  
*Agitateur de fleurs*

Salon-de-Provence

OFFICE DE TOURISME

**SALON DE PROVENCE**

**Optic 2000**

**J & B Chaudiron**

Opticiens diplômés  
Lentilles de contact  
**SURDITE**

108 cours Victor Hugo  
Salon-de-Provence  
Tel 04 90 56 09 74  
Fax 04 90 56 17 74

**AUDIO 2000**

**Ambulances**

**Thibault**

**VITTA**  
LIAISON - RADIO



**masson**  
imprimerie...

MAIRIE MUNICIPAL DES SPORTS

MACORISSE - TRAVAILMENT - REUF ET REBOUVON

**AB FACADES**  
06 41 72 67 66

Carrosserie - Peinture - Marbre - Remorquages - Recharge climatisation

04.90.53.43.16

LOUVEZ  
06 58 27 95 54

LOUE VENDU  
04 90 50 75 12

ALL'EAU PLUMBIER  
06 08 33 26 14

VITTE  
04 90 56 04 72

06 58 97 83 70

06 12 86 45 35

04 90 42 24 74

**AZUR LOGEMENT PROVENCAL**

Constructeur de Villas Mas et Bastides



1<sup>e</sup> étape St Etienne du Grès - St Etienne du Grès

Jeudi 8 septembre 2022

GP Communauté de Communes des Baux

Circuit sur route de 142,8 km

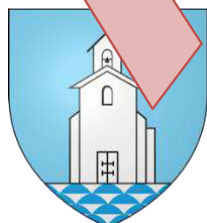
Départ 12h30, arrivée 16h salle Pierre Emmanuel



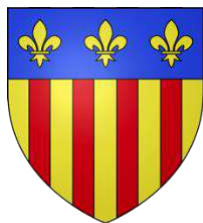
## Bonifications

GPM 3<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> tour : 3, 2 et 1 secondes - PC, 2<sup>e</sup> tour : 3, 2 et 1 secondes Arrivée : 10, 6 et 4 secondes

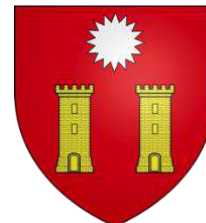
Itinéraire	Class	Route	km total	km restant	Horaire
Départ fictif salle Pierre Emmanuel, St Etienne du G.		D32A	0	142,8	12:30
Circuit de 47.6 km à faire 3 fois					
A droite, bd de la République			0,5	142,3	12:30
A gauche, place Jean Galeron, av des Alpilles				142,3	12:30
Av des Alpilles			0,2	142,1	12:31
A gauche, av de Mireille				142,1	12:32
Km 0, <b>départ réel</b>			1,7	141,1	12:32
Av ND du Château, vieux chemin d'Arles		D32	4,5	136,6	12:38
A gauche, petite route des Beaux			0,6	136	12:39
A droite route du Rougarou			2	134,8	12:41
A droite, chemin Ste Trofine				134,4	12:42
A droite ch d'Arles, av ND du Château		D32		133,5	12:49
Entrée St Etienne du G				133,5	12:49
Av de la République				132,4	12:50
Sortie St Etienne du G				132,4	12:50
Av d'Arles		D32	1,5	130,9	12:52
St Gabriel, à gauche		D32	3,3	127,6	12:57
La Bargeolle, tout droit		D32	1,9	125,7	13:00
Intersection à gauche		D17	6,5	119,2	13:09
Direction Paradou		D17	4,5	114,7	13:15
Entrée Paradou, à droite		D17	1,5	113,2	13:18
Pont étroit, 3 ralentisseurs		D78e		113,2	13:18
Sortie Paradou, à droite, route de la Bargeolle		D78e	1,5	111,7	13:20
A droite Direction Fontvieille		D33		111,7	13:20
Sommet côte des Pins	<b>GPM 1&amp;3</b>	D33	1,4	110,3	13:22
Sortie Fontvieille, route de Taillades		D33	1,5	108,8	13:22
Carrefour la Bargeolle, à gauche			3,7	105,1	13:22
Sortie Fontvieille		D32	1,9	103,2	13:32
Sortie Fontvieille		D32a	3,3	99,9	13:37
1 <sup>e</sup> passage	<b>PC St Et.</b>		0,7	99,2	13:38
2 <sup>e</sup> passage	<b>PC St Et.</b>		46,7	52,5	14:46
3 <sup>e</sup> passage			46,7	0	15:54
Arrivée salle Pierre Emmanuel, St Etienne du G.				142,8	15:54



St Etienne du Grès

St Rémy de P<sup>ce</sup>

Fontvieille



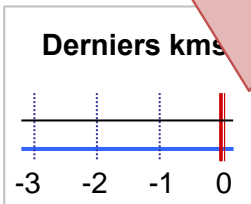
Paradou



PM : Police Municipale



Permanence Salle Pierre Emmanuel  
Présentation des équipes et signature au car podium CD13



**2<sup>e</sup> étape Mallemort - Mallemort**  
**Vendredi 9 septembre 2022**  
**GP Leclerc Salon - Conseil Régional**

Circuit sur route de 155,2 km  
 Départ fictif 14h10 Office du tourisme- Arrivée 17h50

**Bonifications**

Au **PC**, 4<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> tour : 3, 2 et 1 secondes - **Arrivée** : 10, 6 et 4 secondes

Circuit à faire 9 fois : 3 petits, 1 grand, 2 petits et 3 grands

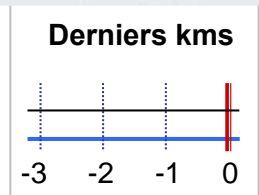
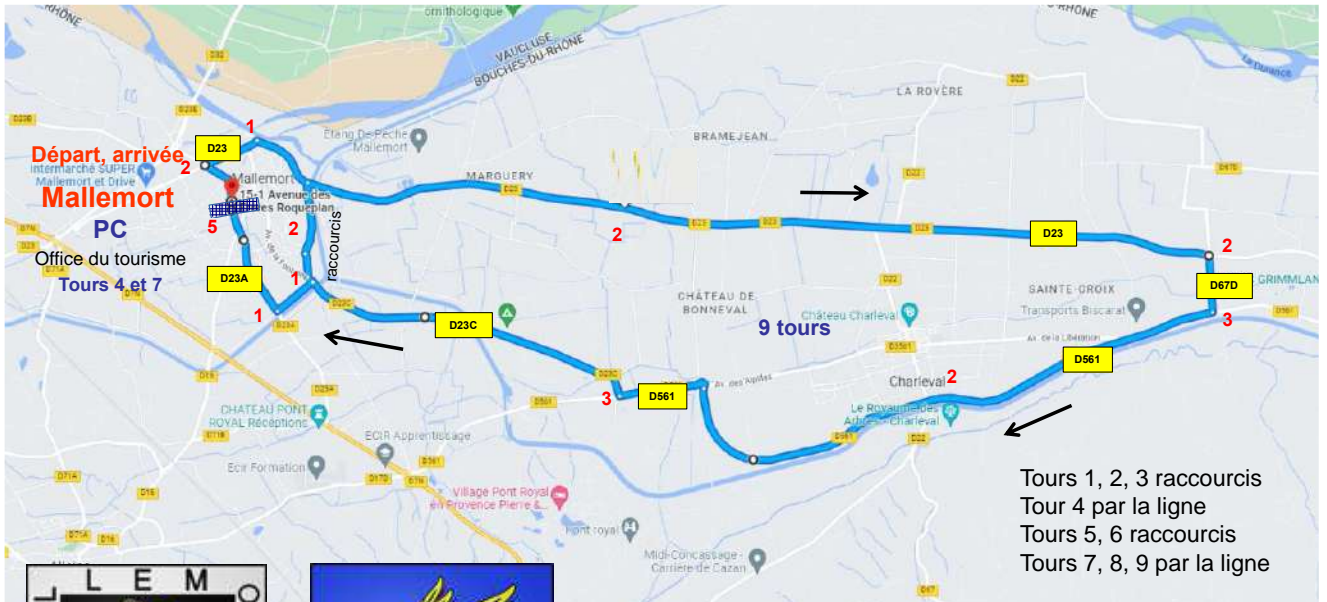
ITINÉRAIRE	CLASS	ROUTES	KM	TOTAL	RESTANT	HORAIRE	SIGN.
<b>Départ fictif: Office du tourisme</b>		<b>D23A</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>155,2</b>	<b>14:10</b>	5
A droite, av des Alpines		D23	1	0,9	154,3		2
<b>Départ réel à droite sortie Mallemort</b>		<b>D23A - D23</b>	<b>0,5</b>	<b>1,4</b>	<b>153,8</b>	<b>14:12</b>	1
Sortie Mallemort		D23	4,5	5,9	149,3	14:18	
Tout droit direction la Roque d'Anthéron		D23	0,9	6,8	148,4	14:19	2
A droite, zone industrielle		D67D	0,5	7,3	147,9	14:20	2
A droite, déviation direction Mallemort		D561	0,7	8	147,2	14:21	3
Rd point à gauche, direction Mallemort		D561	4	12	143,2	14:27	
A droite direction Mallemort		D561	0,7	12,7	142,5	14:28	2
A droite direction Mallemort		D23C	3,1	15,8	139,4	14:32	3
Tout droit entrée Mallemort		D23A	1	16,8	138,4	14:34	1
A droite, chemin de St Côme			0,2	17	138,2	14:34	2
A droite, lotissement Les Restanques			0,6	17,6	137,6	14:35	
<b>Petit tour de 16,2 km à faire 3 fois</b>			<b>32,4</b>	<b>50</b>	<b>105,2</b>	<b>15:21</b>	
Sortie Mallemort		D23	7	57	98,2	15:31	
Tout droit direction la Roque d'Anthéron		D23	0,9	57,9	97,3	15:32	
A droite, zone industrielle		D67D	0,5	58,4	96,8	15:33	
A droite, déviation direction Mallemort		D561	0,7	59,1	96,1	15:34	
Rd point à gauche, direction Mallemort		D561	4	63,1	92,1	15:40	
A droite direction Mallemort		D561	0,7	63,8	91,4	15:41	
A droite direction Mallemort		D23C	3	66,8	88,4	15:45	
<b>A gauche allée Requiston</b>		D16	0,4	67,2	88	15:46	1
A droite entrée Mallemort		D23A	1	68,2	87	15:47	1
Office du tourisme	<b>PC 4</b>	D23A		68,2	87	15:47	
<b>Grand tour de 18,2 km</b>				<b>68,2</b>	<b>87</b>	<b>15:47</b>	
<b>Petit tour de 16,2 km à faire 2 fois</b>			<b>32,4</b>	<b>100,6</b>	<b>54,6</b>	<b>16:33</b>	
<b>Grand tour de 18,2 km à faire 3 fois</b>	<b>PC 7</b>		<b>54,6</b>	<b>155,2</b>	<b>0</b>	<b>17:51</b>	
<b>Arrivée : Office du tourisme</b>		<b>D23A</b>		<b>155,2</b>	<b>0</b>	<b>17:51</b>	



**E. Leclerc**

**RÉGION  
SUD**  
 PROVENCE  
 ALPES  
 CÔTE D'AZUR





**Départ & arrivée Mallemort**



**RÉGION SUD**



**PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR**





## 3<sup>e</sup> étape La Barben - La Barben

**Samedi 10 septembre 2022 - GP Conseil Départemental**

Circuit sur route de 145,3 km - Départ 12h30 arrivée 15h45 mairie de La Barben

### Bonifications

Au **GPM**, 1<sup>e</sup> & 3<sup>e</sup> tours : 3, 2 et 1 secondes – au **PC**, 2<sup>e</sup> & 4<sup>e</sup> tours : 3, 2 et 1 secondes, à l'**arrivée** : 10, 8 et 4 secondes

Itinéraire	Class	Route	km	km total	km restant	Horaire
<b>Départ mairie de La Barben</b>		D22a	0	0	145,3	12:30
Sortie La Barben, rond-point à droite, 1 <sup>e</sup> sortie,		D22a-D15	0,8	0,8	144,5	12:31
Zone de ravitaillement		D15		0,8	144,5	12:34
A droite, route étroite		D15-D22	2,0	2,8	142,5	12:33
A droite, route du Château, entrée La Barben, route des Feissiniers		D22-D22a	1,3	4,1	141,2	12:35
Sortie La Barben, rond-point à droite, 1 <sup>e</sup> sortie		D22a-D15	2,1	6,2	139,1	12:38
<b>Petit parcours de 5,4 km à faire 2 fois</b>			5,4	11,6	133,7	12:45
Sortie La Barben, rond-point à gauche, 3 <sup>e</sup> sortie		D22a-D15		11,6	133,7	12:45
Rond-point à gauche, 3 <sup>e</sup> sortie, route de St Canat		D15-D572	0,3	11,9	133,4	12:45
A droite, vers carrefour des 4 termes	GPM 1&3	D572-D67e	7,8	19,7	125,6	12:56
Carrefour des 4 termes, à droite, vers Pélissanne		D67e-D17	2,9	22,6	122,7	13:00
Rond-point à droite, 2 <sup>e</sup> sortie		D17-D572	9,3	31,9	113,4	13:12
Rond-point tout droit, 2 <sup>e</sup> sortie, retours vers petit circuit		D572-D15	0,9	32,8	112,5	13:13
Rond-point tout droit, 2 <sup>e</sup> sortie		D15	0,3	33,1	112,2	13:14
A droite, route étroite		D15-D22	2,0	35,1	110,2	13:16
A droite, chemin du Salatier, entrée La Barben		D22-D22a	1,3	36,4	108,9	13:18
Passage mairie de La Barben	PC 2&4	D22a	2,1	38,5	106,8	13:21
<b>Parcours total de 26,9 km à faire 5 fois</b>			106,8	145,3	0,0	15:43
<b>Arrivée mairie de La Barben</b>		D22a		145,3	0	15:43

Se protéger et protéger les autres...  
**DANS LA PRATIQUE ET L'ENGAGEMENT DU CYCLISME**

**PARTICIPATION LIMITÉE**  
10 PERSONNES MAXIMUM

**PORT DU MASQUE**  
AVANT ET APRÈS LA PRATIQUE

**RESPECT DE LA DISTANCIATION**  
1,5M À L'ARRÊT, 10M EN ROULANT

**NETTOYAGE DES MAINS ET DE SON MATÉRIEL**  
AVANT ET APRÈS LA PRATIQUE

**PRISE D'UNE DOUCHE INTÉGRALE**  
APRÈS L'ENTRAÎNEMENT, CHEZ SOI

**SALUER SANS SE SERRER LA MAIN**  
SANS EMBRASSADES, SANS "CHECK"

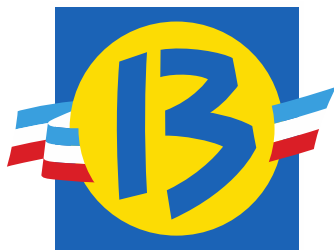
**Surveillance des symptômes**  
Fièvre, Toux, Fatigue, Essoufflement anormal sont les principaux symptômes du Covid-19 mais beaucoup d'autres symptômes peuvent survenir. **Ils doivent conduire à l'arrêt de la pratique et à une consultation médicale.**  
La reprise ne pourra se faire qu'au minimum 15 jours après l'arrêt des symptômes - selon avis médical.

Partenaire principal

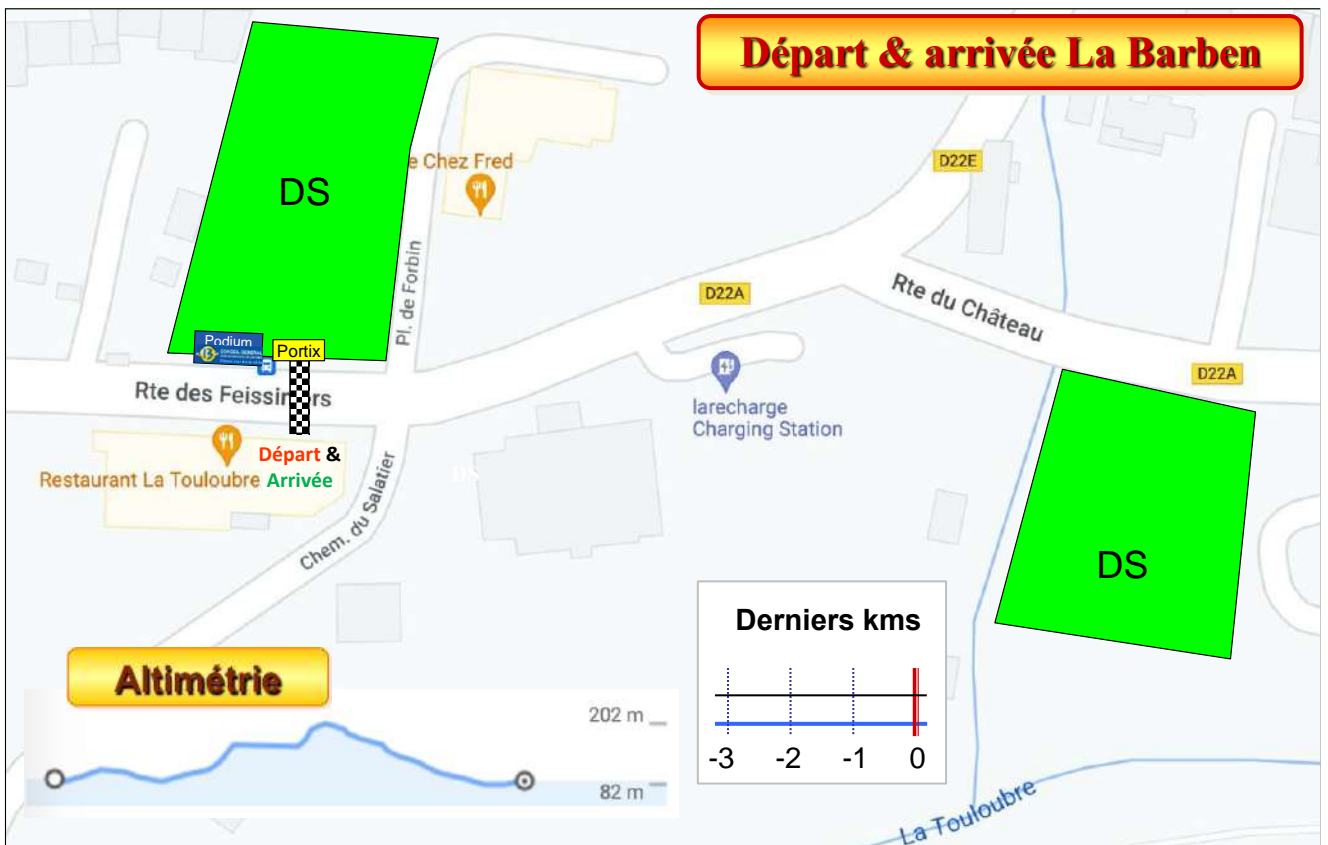


DÉPARTEMENT  
**BOUCHES  
DU RHÔNE**





DÉPARTEMENT  
**BOUCHES-  
DU-RHÔNE**





## 4<sup>e</sup> étape / Salon de P<sup>ce</sup> - Salon de P<sup>ce</sup>

Dimanche 11 septembre 2022

### GP ville de Salon – Métropole Aix-Marseille Provence

Circuit sur route de 129,9 km - Départ 12h20, arrivée 15h25 Centre Leclerc

#### Bonifications

GPM 1<sup>e</sup> catégorie, 3<sup>e</sup> tour : 3, 2 et 1 secondes - PC, 4<sup>e</sup> tour : 3, 2 et 1 secondes - Arrivée : 10, 6 et 4 secondes

Itinéraire	Class	Route	km	km total	km restant	Horaire
<b>Départ fictif Place Morgan - Bd Maréchal Foch</b>			0,1	0,1	129,8	12:20
à gauche Cours Camille Pelletan			0,1	0,2	129,7	12:20
à droite Cours Carnot			0,1	0,3	129,6	12:20
Continuer Cours Victor Hugo			0,2	0,6	129,3	12:20
à gauche Rue Auguste Moutin			0,1	0,7	129,2	12:20
Continuer Av Gaston Cabrier			0,2	0,9	129,0	12:21
Continuer Av Roger Donnadiou		D16	0,3	1,2	128,7	12:21
<b>Départ réel au pied du Val de Cuech</b>						
<b>Début des 5 boucles</b>						
Au rond-point St Léon, Av Abbé Ranchier, Val de Cuech		D16	6,1	7,3	122,6	12:30
Sommet Val de Cuech	GPM 2&4	D16		7,3	122,6	12:30
Intersection Route d'Aurons, tout droit		D16	0,4	7,7	122,2	12:30
à droite, attention 3 ralentisseurs dans Vernègues		D22B	2,9	10,6	119,3	12:35
2 fois à droite à l'église, Route de la Barben		D22C	1,7	12,3	117,6	12:37
à droite		D22	4,2	16,5	113,4	12:43
à gauche Routes de Lambesc, de Pelissanne		D15	0,2	16,7	113,1	12:43
à droite Route de la source, dir La Barben, attention étroit		D22	1,3	18,0	111,8	12:45
à droite à la croix, Route du Château		D22A	2,2	20,2	109,6	12:48
Fontaine mairie de La Barben	PC 1,2&4	D22A				
Au rond-point 3e sortie		D15	0,3	20,5	109,3	12:49
Au rond-point tout droit route d'Aiguilles		D572	0,9	21,4	108,4	12:50
Au rond-point tout droit route de Lançon		D572	0,4	21,8	108,0	12:51
Au rond-point tout droit route de Salon		D572	1,2	23,0	106,8	12:52
<b>Tours 1 à 4: au rond-point 1e sortie Av Mgr Maurice Plano</b>		D572A	0,7	23,7	106,2	12:53
<b>Dernier tour: au rond point 3e sortie vers arrivée</b>		D572				
2 fois à gauche Place des Arènes, Av Jean Moulin		D17	0,3	24,0	105,9	12:54
Vieille Route de Salon, Route de Pelissanne		D17	2,8	26,8	103,1	12:58
Rond-point des Associations tout droit		D17	0,1	26,9	103,0	12:58
Attention 2 ralentisseurs						
<b>Boucle de 25,7 km à faire 5 fois</b>			99,0	125,8	4,0	15:19
Au rond-point 3e sortie Route de Salon		D572				
Av du 18 Juin 1940, rue René Corte			2,6	128,4	1,4	15:23
Au rond-point 2e sortie Av Georges Guynemer			0,4	128,8	1,0	15:24
légèrement à droite, continuer Av Georges Guynemer			0,1	129,0	0,9	15:24
Au rond-point 3e sortie Bd du Roi René			0,9	129,9	0	15:25
<b>Arrivée Bd du Roi René</b>				129,9	0	15:25



OFFICE DE TOURISME

**SALON**  
DE PROVENCE



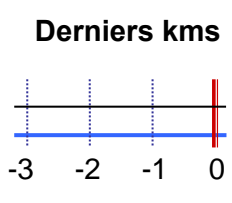
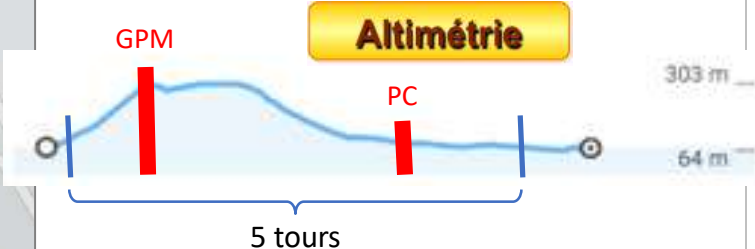


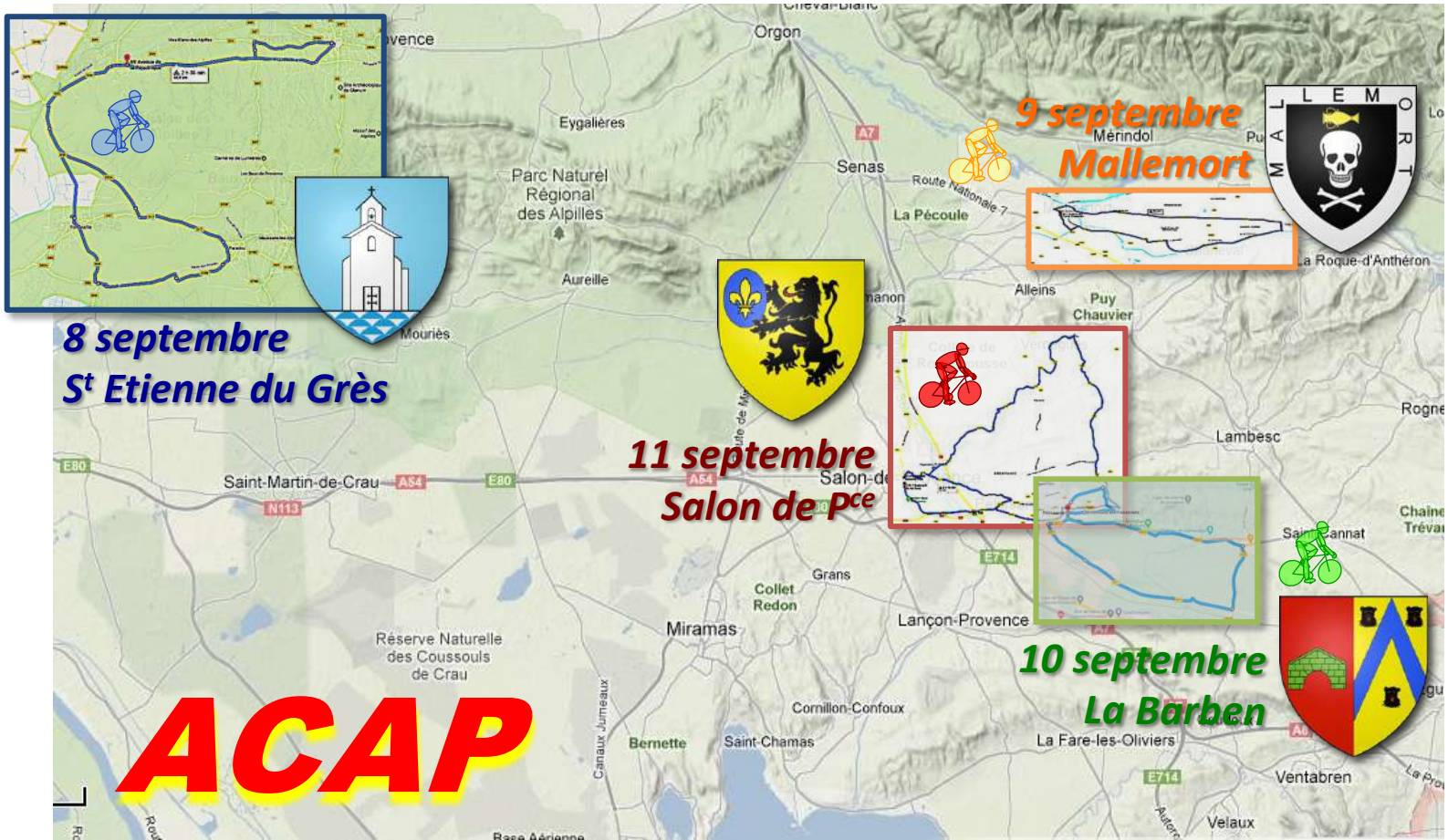


METROPOLE  
AIX  
MARSEILLE  
PROVENCE



**Départ & arrivée Salon**





**8 septembre**  
**St Etienne du Grès**

**9 septembre**  
**Mallemort**

**11 septembre**  
**Salon de Pce**

**10 septembre**  
**La Barben**

**ACAP**

Partenaire principal



DÉPARTEMENT  
**BOUCHES-  
DU-RHÔNE**



**RÉGION SUD** PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR



METROPOLE Aix MARSEILLE PROVENCE

La Barben



**QuatreJours DesAs**



Résultats en ligne sur  
[www.directvelo.com](http://www.directvelo.com)





Fontvieille



Paradou



S<sup>t</sup> Etienne  
du Grès



S<sup>t</sup> Rémy  
de P<sup>ce</sup>



La Barben



S<sup>t</sup> Cannat



Lambesc



Mallemort



La Roque  
d'Anthéron



Charleval



La Barben



Vernègues



Pelissanne



Aurons



Salon de P<sup>ce</sup>



COURSE SUR 4 JOURS

2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
1 <sup>o</sup> étape Pioline	1 <sup>o</sup> étape Lauk	1 <sup>o</sup> étape Lauk	1 <sup>o</sup> étape Maldonado	1 <sup>o</sup> étape Raibaud	1 <sup>o</sup> étape Papillon	1 <sup>o</sup> étape Chassagne
2 <sup>o</sup> étape Gagliardi	2 <sup>o</sup> étape Pioline	2 <sup>o</sup> étape Lauk	2 <sup>o</sup> étape Urruty	2 <sup>o</sup> étape Cabaut	2 <sup>o</sup> étape Brustenga	2 <sup>o</sup> étape Gardella
3 <sup>o</sup> étape CLM Aix Zakner	3 <sup>o</sup> étape CLM Prolmmo	3 <sup>o</sup> étape CLM Aix Lauk	3 <sup>o</sup> étape CLM Ballabio	3 <sup>o</sup> étape CLM Dijon Urruty	3 <sup>o</sup> étape Brustenga Malle	3 <sup>o</sup> étape Lauk
4 <sup>o</sup> étape Gagliardi	4 <sup>o</sup> étape Schnyder	4 <sup>o</sup> étape Kamberaj	4 <sup>o</sup> étape Van Gucht	4 <sup>o</sup> étape Racault	4 <sup>o</sup> étape général	4 <sup>o</sup> étape Marthe
<b>PIOLINE</b>	<b>LAUK</b>	<b>LAUK</b>	<b>CAMPISTROU</b>	<b>VAN GUCHT</b>	<b>PAPILLON</b>	<b>LAUK</b>

# AVEC LE DÉPARTEMENT, LA PROVENCE TERRE DE SPORTS

## Les « 4 jours des as en Provence » : entre défi sportif et fête populaire

Rendez-vous incontournable du calendrier sportif, les « 4 jours des as en Provence », une classique du cyclisme, est l'occasion pour le public de voir s'affronter, sur nos plus belles routes départementales, les meilleurs amateurs de la discipline.

Partenaire de cette course emblématique, c'est à la fois le plaisir du défi sportif et le goût de la fête populaire que le Département tient à honorer et à encourager.

Notre collectivité mène une politique sportive volontariste récompensée par la Fédération française de cyclisme qui a attribué aux Bouches-du-Rhône le label « Terre d'excellence cycliste ».

Ce label est un signe de reconnaissance des efforts menés par le Département depuis plusieurs années pour valoriser et promouvoir la pratique du vélo sous toutes ses formes et pour tous les publics.

Le Département adresse ses encouragements aux as de la petite reine et félicite les organisateurs qui portent haut l'identité sportive de la Provence.

Que cette nouvelle édition soit une nouvelle réussite partagée !

**Martine Vassal**

*Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
Présidente de la Métropole  
Aix-Marseille-Provence*

